



Corps de Cadets 2709 Guards Cadet Company
4171 avenue de l'Esplanade, Montréal, QC H2W 1S9
(514) 496-1984 poste 664-1821
Messagerie : info@cc2709.ca
 [cc2709cgg](https://www.facebook.com/cc2709cgg)

7 janvier 2018
Aux parents des cadets

EXERCICE AVENTURIER HIVERNAL :

Lettre aux parents et coupon de consentement parental

Chers parent(s) / tuteur(s),

Le corps de cadets 2709 vont convier à une fin de semaine d'exercice aventurier hivernal à Ste-Calixte le **2-3-4 février** 2018. Cette activité est obligatoire pour la passation du niveau.

- Départ du Corps de cadets le vendredi 2 février à **18h**.
- Retour au même endroit le dimanche 4 février à **16h**.
- Les cadets doivent rapporter le coupon de participation signé par leurs parents / tuteurs avant le 26 janvier.
- Les cadets devront se présenter en possession de leur **carte d'assurance maladie** afin de participer à l'exercice.
- Liste de matériel en pièce-jointe.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à info@cc2709.ca

Cordialement,

Le Commandant,

Capt Simon Desrosiers, CD, A de C
Commandant, 2709 Guards Cadet Company
Forces armées canadiennes
simon.desrosiers@cadets.gc.ca / Tél. : 514-496-1984 Ext. 664-1821

EXERCICE AVENTURIER RÉGIONAL – CC 2709 Guards Cadets Company

J'autorise mon fils / ma fille _____ à participer à l'exercice aventurier du 2-3-4 février 2018.

Signature du parent / tuteur : _____

Téléphone : _____

Indiquez (s'il y a lieu) les problèmes médicaux – allergies – restrictions alimentaires pertinentes :

LISTE DU MATÉRIEL INDIVIDUEL

1. Matériel obligatoire

- sac à dos capable de contenir tout le matériel
- sac de couchage
- carte d'assurance maladie
- bas de laine ou bas chauds (6 paires)
- bottes d'hiver chaudes
- manteau d'hiver et pantalons de neige
- tuque, mitaine, foulard (prévoir un rechange)
- vêtement chauds et complets (de rechange)
- gants de travail
- 3 t-shirts
- sous-vêtements (doivent être changés tous les jours)
- espadrilles de sport (portées en soirée seulement)
- nécessaire de toilette et rasage
- sacs à poubelle (3)
- crème solaire
- baume à lèvres
- lampe de poche
- Couteau style canif suisse (la lame ne doit pas être de plus de 2 pouces)
- Carnet de note et crayon

2. Matériel optionnel

- uniforme de combat vert olive (doit être réglementaire)
- corde pour abris

3. Matériel interdit

- article de valeur (baladeur, lecteur mp3, cellulaire...)
- manteau de cuir
- **PAS DE JEANS!**
- uniforme de parade
- drogues et alcool
- couteaux avec lame de plus de 2 pouces

NOTE :

- Les cadets n'ayant pas le matériel obligatoire de base ne pourront pas participer à l'exercice.
- Le matériel interdit sera confisqué avant le départ.